

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni le 22 septembre 2026 à 18h30 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Monsieur Jean-Charles BRUNET.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 17

- Monsieur Jean-Charles BRUNET, Président du CCAS,
- Madame Chloé LE THOER, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Laurence HERMANN, Conseillère municipale,
- Madame Marie-Cécile PELLEGRINI, Conseillère municipale,
- Madame Guénaëlle LE HIN, 4^{ème} Adjointe,
- Madame Léa THOMAZO, Conseillère municipale,
- Madame Aude SPINDLER, Conseillère Municipale,
- Madame Catherine LE CARRER, Conseillère municipale,
- Monsieur Pascal LE LIBOUX, Conseiller Municipal,
- Monsieur Damien LAGUERIE, Membre de l'UDAF,
- Madame Éliane CARADEC, Membre de l'APF Morbihan,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Monsieur Martine VALLÉE, Membre du Club de l'Amitié,
- Madame Lisenn LE CLOIREC, Membre de Poignée de mots,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Priscillia LE GOFF, Personne qualifiée,

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : 0

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Angélique AUDINELLE, Assistante administrative.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE DU CCAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Comme chaque année, le CCAS, pour ses besoins en trésorerie, a lancé une consultation auprès de ses partenaires bancaires dans le but d'obtenir une ligne de trésorerie d'un montant de 700 000 €.

Trois établissements bancaires ont répondu :

- La Banque Postale
- Le Crédit Agricole
- La Caisse d'épargne

Les offres portent sur l'intégralité du montant demandé.

Récapitulatif des offres reçues :

Banque postale : 1 offre taux fixe, 1 offre euribor 3 mois + marge et une offre €ster + marge

Crédit agricole : euribor 3 mois + marge

Caisse d'épargne : €ster + marge

Après analyse réalisée par le service Finances, l'offre €ster de la Banque postale est la plus favorable financièrement avec les conditions suivantes :

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	700 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours à compter de la date d'effet du contrat
Taux d'intérêt	€STR + marge de 0.650 % l'an
Base de calcul	Exact / 360
Modalités de remboursement	Païement trimestriel des intérêts et de la commission de non-utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 13 Novembre 2026
Garantie	Néant
Commission d'engagement	350.00 EUR , soit 0.050% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	-0.00% du montant non tiré si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50.00% -0.05% du montant non tiré si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50.00% et inférieur ou égal à 65.00% -0.10% du montant non tiré si le taux de non-utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65.00% Le taux de tirage correspond au montant tiré quotidiennement exprimé en pourcentage du montant maximum. Elle est payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant.
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale. Montant minimum 10 000 euros pour les tirages

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les offres reçues et leur analyse par le Service Finances de la Ville,
Vu la note de synthèse ci-dessus,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE RETENIR la proposition de la Banque Postale €ster + marge,**
- D'AUTORISER Monsieur Le Président à signer tous les documents relatifs au renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Pour extrait certifié conforme,
Le Président du C. C. A. S.

Jean-Charles BRUNET



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

